

Communiqué de presse

Les cours obligatoires en informatique : Comment fonctionne l'introduction ?

Zurich, 17 décembre 2019 : L'informatique est actuellement introduit en tant que discipline obligatoire (DOI) dans les gymnases. A partir de l'année scolaire 2022/2023 au plus tard, les cantons doivent rendre cette discipline obligatoire. Afin d'évaluer la situation actuelle, la SSIE Société Suisse pour l'informatique dans l'enseignement a mené une enquête représentative auprès des enseignants de l'informatique dans toutes les gymnases Suisse. D'une part, des informations factuelles sur l'état de l'introduction et les conditions générales dans les écoles ont été enregistrées. D'autre part, des évaluations subjectives ont été demandées, qui reflètent l'opinion des personnes interrogées.

Les résultats les plus importants en un coup d'œil :

Heures d'ouverture hebdomadaires

Environ la moitié (48 %) des répondants affirment que la charge de travail hebdomadaire des élèves dans leurs écoles augmentera dans le cadre de l'introduction de la DOI. Ce n'est pas le cas pour un quart (26%). Pour un autre quart des répondants, la situation au moment de l'enquête n'est toujours pas claire (26%). En plus d'augmenter la charge de travail hebdomadaire ou en même temps de réduire les heures hebdomadaires dans d'autres matières est possible afin d'inclure les leçons de la DOI dans le tableau de cours. De telles réductions sont fermement planifiées dans les écoles de 42 % des personnes interrogées. Les matières concernées par la réduction vont des matières de base comme les mathématiques ou les sciences naturelles à des matières spéciales comme l'économie, l'éthique et la religion. Près d'un tiers (29%) des personnes interrogées dont les écoles prévoient de réduire le nombre de matières n'ont pas encore défini leurs matières ou ne les connaissent pas.

Professeurs d'informatique

Les qualifications requises par la CDIP pour les enseignants de la DOI posent un problème pour certaines écoles. Seuls 43 % des répondants ont déclaré que plus de la moitié de leurs professeurs d'informatique actuels satisfont aux exigences de la CDIP. Toujours dans la recherche de nouveaux enseignants, les exigences de la CDIP semblent poser des défis aux écoles. Près de 70 % des personnes interrogées ont déclaré que les exigences de la CDIP non satisfaites constituent un problème pour les candidats lorsqu'il s'agit de pourvoir des postes vacants. En outre, 70 % déclarent que leur école dispose d'un nombre suffisant d'enseignants pour l'introduction de l'AIF, mais qu'ils ne remplissent pas (partiellement) les exigences de la CDIP.

La formation du personnel enseignant existant est relativement homogène à 75% dans une université/ETH/EPFL. Sur le plan technique, 65% des répondants provenaient des domaines suivants

(Affaires) Informatique et mathématiques. Près d'un enseignant en informatique sur cinq (19 %) est un candidat latéral provenant d'une région non scolaire.

Mesures cantonales

La moitié des personnes interrogées ont déclaré qu'il existe dans leur canton des activités qui leur permettent de former et de continuer à enseigner à la DOI. En revanche, un bon quart des personnes interrogées ne savent pas si leur canton propose des mesures de formation ou de perfectionnement. Pour 9% des personnes interrogées, les mesures cantonales restent à définir.

Infrastructure d'enseignement de l'informatique

43 % des répondants ont déclaré que les élèves apportent actuellement leur propre équipement pour l'enseignement de l'informatique (politique " Apportez votre propre équipement "). Un autre 39 % disent que BYOD sera introduit dans leur école à l'avenir. Seulement un peu moins d'un enseignant sur cinq (18 %) enseigne dans une école qui ne prévoit pas introduire BYOD à l'avenir.

Soutien aux enseignants

La planification du soutien informatique dans les écoles est déjà bien avancée. Environ les trois quarts (73 %) des répondants ont déjà un soutien. Un sur cinq d'entre eux dit que le soutien n'est pas prévu et 7 % prévoient une introduction dans l'avenir.

Défis posés par l'introduction de l'AIF

Les plus grands défis mentionnés sont la création de matériels didactiques appropriés, la recherche d'enseignants appropriés et une capacité horaire limitée. En revanche, les conditions-cadres cantonales et l'infrastructure du bâtiment sont considérées comme moins problématiques.

L'étude a été réalisée avec le soutien de la Fondation Hasler et de l'Association suisse des professeurs de mathématiques et de physique VSMP. Il peut être téléchargé à partir du site Web de la SSIE.

Plus d'informations

Andrea Leu
Directrice général SVIA
Klosbachstrasse 107, 8032 Zurich, Suisse
Andrea.leu@senarclens.com
www.svia-ssie-ssii.ch